ACADÉMIE DE POITIERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente-Maritime

Fiche de poste
Directeur ou Directrice Adjoint(e) de SEGPA

Rentrée scolaire 2024-2025

Postes vacants ouverts à un(e) enseignant(e) du 1er degré public relevant du ministère de l'éducation nationale titulaire(s) et déjà affecté(es) dans le département de la Charente-Maritime au 1er septembre 2019 ou un professeur de lycée professionnel (2nd degré public) relevant du ministère de l'éducation nationale titulaire(s) et déjà affecté(es) dans l'académie de Poitiers au 1er septembre 2024

Aucune dérogation ne sera accordée

Intitulé du poste

Directeur ou Directrice Adjoint(e) de SEGPA

Lieux d'exercice :

- Collège Georges Texier, St Jean d'Angély

Textes de référence :

loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;
circulaire n°2015-176 du 28-10-2015 sur le fonctionnement des SEGPA.

Le directeur de SEGPA est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement et sous la responsabilité pédagogique de l'inspecteur chargée de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés.

Expériences et diplômes requis :

Ce poste est réservé en priorité aux professeurs titulaires du DDEEAS (diplôme de directeur d'établissements d'enseignement adapté ou spécialisé) mais peuvent aussi postuler :

- les professeurs des écoles spécialisés (ou non).
- les professeurs de lycée professionnel : expérience professionnelle en EGPA souhaitée.

Les missions spécifiques :

- Coordonner les actions de l'ensemble de l'équipe pédagogique de la SEGPA ;
- Organiser et animer des réunions de synthèse et coordination ;
- Assurer le suivi des élèves de la SEGPA : évolution cognitive ; suivi des projets personnalisés et d'orientation ; organisation et planification des stages en milieu professionnel, conduite et transmission des bilans annuels ;
- Mettre en place des actions spécifiques de suivi de l'absentéisme et de prévention du décrochage scolaire.

Les domaines d'activités :

- Domaine pédagogique : management d'une équipe pluridisciplinaire à partir des orientations nationales et académiques :
- Domaine de l'administration et de la gestion de la SEGPA en fonction des moyens alloués.

Profil attendu :

- Maîtrise des techniques d'animation et de conduite de réunion ;
- Maîtrise des TICE ;
- Aptitude à la communication, à l'écoute ;
- Capacité à gérer des situations difficiles ;
- Capacités à travailler au sein d'une équipe de direction élargie (principal, principal adjoint, CPE, gestionnaire).
- Capacités à animer une équipe d'enseignants pluri catégorielle (PE, PLP, …)
- Capacités à mobiliser une équipe et à fédérer des initiatives
- Engagement, très grande disponibilité et qualités de rigueur
- Bonne connaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire et de ses partenaires ainsi que de l'ASH ;
- Exigence en termes d'éthique professionnelle.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre provisoire

L'exercice à temps partiel n'est pas compatible avec ce type de fonction.

La prise de fonction est prévue pour le 1er septembre 2024.

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

Traitement éducation nationale selon le grade et l'échelon, auquel s'ajoutent :

- 844,19 € par an d'indemnités forfaitaires de professionnalisation (IFP-408) si détenteur d'un CAPA-SH ou du CAPPEI + au moins un demi-service sur un poste ou un emploi requérant une telle qualification selon le décret n°2017-966
- 1 764,96 € par an d'indemnités forfaitaires (selon le décret n°2017-964 - 1994) ;
- 2 915,40 € par an d'indemnités de sujétions spéciales (ISS - 433) selon l'article 3 du décret n°2002-47
- 969,12 € par an d'indemnités d'intérim (185).

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

En deux temps :

1. Examen des candidatures
Sélection des candidatures sur dossier (CV et lettre de motivation)

2. Audition devant une commission
Présidée par l'IEN, adjoint à l'IA-DASEN, l'IEN en charge de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés et un chef d'établissement concerné.

Cette commission se réunira **le mercredi 10 juillet 2024** après-midi (Les horaires seront communiqués directement aux intéressés par la division du personnel)

Les candidats feront parvenir par **courriel exclusivement**, aux adresses suivantes:

candidatures.dpe17@ac-poitiers.fr>
laurent.desport@ac-poitiers.fr
ien.ash.ia17@ac-poitiers.fr
ce.0171118y@ac-poitiers.fr

pour le **lundi 8 juillet 2024 - 17h00, délai de rigueur**, une lettre de motivation et un CV.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter M. Laurent DESPORT, IEN en charge du service départemental de l'école inclusive au 05 16 52 68 51 ou à l'adresse suivante : laurent.desport@ac-poitiers.fr

Publication le 2 juillet 2024